Image not found or type unknown

Impots et rupture de pacs, revenus du salariat et prelevement lib

Par **Amelange**, le **23/04/2015** à **20:28**

Bonjour'
Pacs en mai 2013' rupture de pacs en janvier 2015. Imposition separee en 2014. Difficultés concernant la declaration de revenus 2015. L un salarie tte l annee, l autre salarie 8 mois puis autoentrepreneur (avec prelevement liberatoire).
l impot de mon autoentreprise et le premier tiers de mon revenu de l annee derniere' je les ai regles' cela sera t il pris en compte dans la repartition des impots a payer.
Comment faire si l ex partenaire refuse tt contact pour declarer les revenus.?
Merci de otre reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés